

Commission Locale de l'Eau
Du SAGE de la nappe de Beauce
PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
48 bis Faubourg d'Orléans
45300 PITHIVIERS

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DE LA NAPPE DE BEAUCE ET DE SES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES**

**Compte-rendu de la réunion du bureau du 25 février 2022
Relevé des principaux échanges et décisions**

La réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE nappe de Beauce s'est tenue dans la salle polyvalente de Dadonville.

La séance est présidée par Mme BEVIERE, Présidente de la Commission Locale de l'Eau.

La liste des présents et des personnes excusées est jointe en annexe.

L'ordre du jour comprend 5 points :

- Validation du rapport d'activités et financier 2021 de la CLE
- Validation du projet d'activités et du budget prévisionnel 2022 de la CLE / Point sur les feuilles de route avec les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie
- Bilan et évolution future du SAGE
- Avancement des études
- Points divers

Mme BEVIERE ouvre la séance à 14h15 et remercie les personnes présentes. Elle informe les membres du bureau du nouvel arrêté de composition de la CLE de la Nappe de Beauce paru le 15 février 2022 à la suite des élections municipales et régionales. Elle en détaille les changements. Un tour de table est ensuite effectué.

1 : Validation du rapport d'activités et financier 2021 de la CLE

M. DELAUNAY présente le rapport d'activités et Mme BEVIERE le rapport financier 2021 (*voir diaporama joint*).

Mme BEVIERE rappelle que le rapport d'activités est conséquent alors que la cellule d'animation ne comporte dorénavant plus qu'un seul ETP d'animation.

Mme GREMILLET demande quels sont les documents d'urbanisme pour lesquels la CLE a été consultée.

M. DELAUNAY détaille les types d'avis rendus, et notamment la démarche mise en place avec le Département de l'Essonne, structure animatrice du PAPI Juine-Essonne-Ecole.

Mme BÉVIÈRE soumet le rapport d'activités et financier au vote. **Ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

2 : Validation du projet d'activités et du budget prévisionnel 2022 de la CLE / Point sur les feuilles de route avec les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie

M. DELAUNAY présente le projet d'activités 2022 (*voir diaporama joint*).

M. POITVIN rappelle qu'une coopération inter-SAGE était en place il y a quelques années entre celui de la Nappe de Beauce et celui d'Orge-Yvette, il demande si celle-ci pourrait être remise sur pied, au même titre que celle entre la Nappe de Beauce et le Loir.

Mme GREMILLET demande si l'étude de gestion quantitative de la ressource en eau superficielle concernera toutes les masses d'eau du SAGE, et si les volumes prélevables concerneront tous les usages ou seulement l'irrigation agricole.

M. DELAUNAY répond par l'affirmative, les masses d'eau non concernées par la précédente étude des débits minimum biologiques (DMB) seront-elles aussi incluses dans cette étude. Il s'agira de redéfinir, comme prévu dans les articles 1, 2 et 3 du règlement du SAGE, les volumes effectivement prélevables dans les milieux pour satisfaire les usages, dans un objectif de bon état des masses d'eau superficielles.

Mme GREMILLET se renseigne sur l'action de suivi des inventaires de zones humides, le SIARCE réfléchissant à lancer ces démarches en 2022.

M. DELAUNAY indique que la cellule d'animation peut fournir un appui au maître d'ouvrage, un cahier des charges type, ou des supports de documentation.

M. CHERIER insiste sur le fait que la cellule d'animation du SAGE est bien seulement en appui des maîtres d'ouvrage sur ces actions, et ne se substitue pas à eux.

Mme BARD, après consultation de la DREAL Centre-Val de Loire sur le sujet, trouve que le programme prévisionnel du SAGE est très chargé compte-tenu de la taille de la cellule d'animation. Elle propose au bureau de redimensionner le rendu des avis de la CLE (39 sur l'année 2021) aux seuls dossiers transversaux ou problématiques, et de consulter l'ensemble des services de l'état sur cette proposition. Elle ajoute que le suivi des démarches BAC est peut-être à relâcher également car il est bien suivi par les services de l'état et les collectivités du territoire.

M. CHERIER ajoute que, comme pour les inventaires de zones humides, la cellule d'animation du SAGE n'a pas vocation à se substituer aux animations BAC locales, mais peut-être seulement de coordonner et de rendre compte des différentes avancées en la matière.

Mme BEVIERE présente le budget prévisionnel 2022 (*voir diaporama joint*), elle indique que celui-ci n'est pas bouclé et qu'il reste environ 37 000 euros à trouver.

M. FOURNIER indique que le SIARCE est réticent à l'idée de participer une nouvelle fois au financement de l'animation du SAGE. Il questionne le rôle de la CLE dans les politiques territoriales

de l'eau ainsi que les problématiques de gouvernances locales. Il ajoute que la CLE doit se doter d'une réflexion globale pour assurer son financement. Le SIARCE ne participera plus au financement tant que toutes ces questions n'auront pas été abordées par la CLE. Il ajoute que le bureau de la CLE est le bon endroit pour le faire et qu'il est disposé, en sa qualité de Vice-Président de la CLE, d'accompagner la Présidente dans cette démarche.

Mme MERESSE rappelle que la CLE a voté, notamment au travers de sa feuille de route avec Loire-Bretagne, ses priorités pour les 6 années suivantes, et qu'une réunion avec les structures GEMAPI côté Loire-Bretagne s'est tenue en avril 2021.

M. CHERIER rappelle l'historique de la composition de la CLE et de la question du financement de celle-ci. Il rappelle également que les financements de l'Etat ne sont pas éternels et qu'il faut dorénavant impliquer l'ensemble des acteurs pour trouver une solution pérenne.

Mme BÉVIÈRE soumet le projet d'activités et le budget prévisionnel au vote. **Ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés, sous réserve de l'accord des partenaires financiers pour accorder un financement équilibré.**

La feuille de route CLE Nappe de Beauce – Agence de l'eau Loire-Bretagne

M. DELAUNAY présente la feuille de route passée entre la CLE et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en septembre 2019. Il s'attarde sur les objectifs de mutualisation avec le SAGE du Loir et les structures porteuses de contrats territoriaux (*voir diaporama joint*). 5 de ces objectifs n'étaient pas atteints à l'automne 2021. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a donné un délai supplémentaire jusqu'en mai 2022 pour avancer dessus.

Mme MERESSE précise que le maintien du taux maximum d'aide (70%) pour l'animation des CLE est conditionné au respect des feuilles de route, celui-ci serait abaissé à 50% le cas échéant.

M. DELAUNAY ajoute que certaines actions de mutualisation avec les acteurs porteurs de contrats territoriaux ne dépendent que de l'avancement des programmes d'actions et non de la volonté de la CLE.

La feuille de route CLE Nappe de Beauce – Agence de l'eau Seine-Normandie

M. DELAUNAY annonce que l'Agence de l'eau Seine-Normandie revient au financement de l'animation des CLE au-delà des 3 années de mise en œuvre en 2022 « *conditionné au respect des objectifs correspondants aux enjeux majeurs du territoire du SAGE* ». Cette condition est traduite notamment par une feuille de route passée entre la CLE et l'Agence de l'eau pour une durée de 3 ans renouvelable. Il présente ensuite cette feuille de route (*voir diaporama joint*).

M. CHERIER précise que le conseil d'administration de l'Agence de l'eau a voté cette résolution en septembre 2021. Cette feuille de route va permettre de bâtir un projet cohérent susceptible d'être présenté à des élus. Il suggère, à la lumière de ce projet, de réinterroger la Région Ile-de-France sur son implication à la CLE : les Vice-Présidents de la CLE côté bassin Seine-Normandie pourraient en être le relais idéal.

Mme BÉVIÈRE soumet le projet de feuille de route au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés**, et sera transmise à l'Agence de l'eau Seine-Normandie lors de la demande de subvention pour l'animation 2022.

3 : Bilan et évolution future du SAGE

M. DELAUNAY présente aux membres du bureau le projet suivant, que devrait animer la CLE pour l'année 2022 (*voir diaporama joint*) :

- Faire émerger une nouvelle feuille de route de la CLE Nappe de Beauce en interrogeant les enjeux et priorités des acteurs de la GEMAPI et de l'eau potable, et en identifiant les freins à l'atteinte de ces objectifs par le SAGE
- Mettre en place une nouvelle gouvernance de manière à consolider le portage et le financement de la CLE
- Pérenniser et renforcer la CLE du SAGE Nappe de Beauce

L'atteinte de ces objectifs passerait par la réalisation d'un bilan de la mise en œuvre du SAGE depuis 2013 et par la tenue d'ateliers participatifs avec l'ensemble des acteurs de l'eau au 2^{ème} semestre 2022.

Mme GREMILLET indique que l'EPTB Seine Grands Lacs mène ce genre de démarche et qu'il pourrait être intéressant de se rapprocher d'eux.

Mme BARD trouve que ce projet tombe au bon moment pour la CLE Nappe de Beauce, et qu'il convient de faire un point sur le chemin parcouru collectivement par les acteurs de l'eau depuis les premières discussions du début des années 2000. Ces discussions permettront de faire émerger une nouvelle feuille de route partagée par tous.

M. FOURNIER juge la proposition très satisfaisante, et trouve qu'elle répond aux discussions ayant eu lieu précédemment (*cf. point n°2*). Il convient maintenant au bureau de la CLE de se saisir de ce projet pour le mener à bien pour début 2023. Il ajoute que dans ces conditions, le SIARCE financera l'animation de la CLE pour l'année 2022.

Mme BEVIÈRE soumet ce projet au vote. **Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.** Elle remercie M. FOURNIER et les membres du bureau pour leur active participation au bilan du SAGE et à la mise en place des ateliers participatifs durant cette année 2022 qui s'annonce charnière pour la CLE.

4 : Avancement des études

Etude pour la gestion quantitative dans les eaux superficielles du bassin hydrogéologique de la nappe de Beauce

Un accord a finalement été trouvé avec les partenaires financiers pour lancer l'étude en mars 2022. Le plan de financement est le suivant : 37.5 % par Agence de l'eau et 25 % pour la Région Centre-Val de Loire. Le marché sera déposé avant la mi-mars pour une consultation de 2 mois.

Etude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin

Le travail de définition des scénarios de simulation va être poursuivi par le COPIL de l'étude au 1^{er} trimestre 2022 pour une fin d'étude espérée avant la fin de l'année 2022.

Mme BÉVIÈRE propose de fixer la date de la prochaine réunion la Commission Locale de l'Eau. La date du 23 mars 2022 à 9h30 est retenue, le lieu restant à déterminer.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme BÉVIÈRE remercie les personnes présentes et lève la séance à 16h30.

LISTES D'EMARGEMENT

Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux

Liste des personnes présentes :

- Mme Monique BEVIERE, Présidente de la CLE Nappe de Beauce, Présidente du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais
- M. Joël FACY, Maire de Mignerette
- M. Pascal FOURNIER, Vice-Président du SIARCE, Vice-Président de la CLE
- M. Lionel VAUDELIN, Vice-Président du SIARJA, Vice-Président de la CLE

Liste des personnes excusées :

- M. Jean-François BRIDET, Vice-Président du Conseil Régional de Centre-Val de Loire ; Vice-Président de la CLE
- M. Bruno BROCHARD, Maire de Moléans
- M. Pascal HUGUET, Président de la CC Beauce-Val de Loire-Bretagne, a donné pouvoir à Mme BEVIERE
- M. Patrick MARTIN, Président du SMAR Loir 28
- M. Hugues ROBERT, Maire de Loigny-la-Bataille, Vice-Président de la CLE, a donné pouvoir à M. FACY

Collège des représentants des usagers

Liste des personnes présentes :

- M. Pascal CHATEIGNER, Chambre d'agriculture du Loiret
- M. Marc LANGE, Association des irrigants d'Eure-et-Loir
- M. Jean-François POITVIN, Essonne Nature Environnement

Liste des personnes excusées :

- M. Antoine VERSEIL, Fédération des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Loiret

Collège des représentants des services de l'Etat

Liste des personnes présentes :

- Mme Isaline BARD, DDT du Loiret
- M. Gilles CHERIER, Agence de l'eau Seine-Normandie
- Mme Isabelle MERESSE, Agence de l'eau Loire-Bretagne

Liste des personnes excusées :

- M. Nicolas-Gérard CAMPHUIS, Directeur territorial de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Mme Elise DELGOULET, DRIEAT Ile-de-France
- M. Frédéric VERLEY, DREAL Centre-Val de Loire-Bretagne

Autres personnes présentes

- Mme Florence BOUVARD-VERSLIPE, secrétaire-comptable CLE Nappe de Beauce
- M. Bastien DELAUNAY, animateur CLE Nappe de Beauce
- Mme Sophie GREMILLET, SIARCE
- Mme Julie KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers
- M. Benoit LOUCHARD, Chambre d'agriculture du Loiret
- Mme Sophie PELLETIER-CREUSOT, SIARJA